

APPEL A CANDIDATURE

L'Association recrute pour son pôle Socio Judiciaire UN ENCADRANT TECHNIQUE D'INSERTION (H/F) pour un poste (1 ETP) en Contrat à Durée Indéterminée A pourvoir de suite

POSTE :

Au sein du Pôle Socio-Judiciaire, vous assurez l'encadrement d'une équipe de plusieurs salariés en contrat d'insertion. Vous contribuez dans le cadre d'une démarche éthique et déontologique, à créer les conditions pour que les personnes encadrées aient les moyens d'acquérir des compétences professionnelles et d'apprendre ou de réapprendre les règles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle

Dimensions du poste :

Placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur du Pôle Socio-Judiciaire.

Missions :

- ✓ Organiser et effectuer la réalisation des chantiers dans la rénovation ou le second œuvre,
- ✓ Encadrer une équipe de salariés en insertion,
- ✓ Veiller à l'application des consignes de sécurité et au bon déroulement du chantier,
- ✓ Travailler en équipe et en collaboration avec la ou le chargé(e) d'insertion professionnelle,
- ✓ Participer au développement de l'activité par la prospection de nouveaux clients,
- ✓ Maintien du lien avec les donneurs d'ordre, en coordination avec le directeur,
- ✓ Etablir des devis.

Qualités requises :

Savoir rendre compte à sa hiérarchie

Ecoute et disponibilité

Diplomatie, tout en sachant faire preuve de fermeté.

Rigueur et autonomie dans le travail.

Travail en équipe

Capacités relationnelles et d'analyse de situations de travail

Qualifications particulières

Titre d'encadrant technique d'insertion ou de moniteur d'atelier.

CAP ou expérience significative en travaux paysager ou bâtiment/second œuvre.

Permis B obligatoire

HORAIRES - LIEU DE TRAVAIL ET REMUNERATION :

Horaires : 35 heures par semaine selon cycle de travail préalablement défini

Lieu : Grenoble et agglomération

Rémunération : Selon qualification et ancienneté. Convention Collective NEXEM

Candidature à déposer auprès du Directeur du pôle Socio Judiciaire :

directeur.psj@ajhiralp.org